

**LISTE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 31
DU 30 JUIN 2025**

(article L.2121-25 du Code Général des
Collectivités Territoriales)

**2025-774 RECONSTRUCTION DE L'HOTEL DE VILLE / HOTEL COMMUNAUTAIRE –
APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DETAILLE (APD) – REMUNERATION
DEFINITIVE DU MAITRE D'ŒUVRE – REACTUALISATION DU PLAN DE
FINANCEMENT**

Le Conseil :

- APPROUVE** l'Avant-Projet Détaillé (APD).
- APPROUVE** la rémunération définitive du maître d'œuvre suivant le détail ci-dessus énuméré.
- AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant rendant définitive la rémunération du titulaire du marché de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de la Mairie de Flers, soit le groupement coordonné par l'Atelier Bettinger Desplanques et actualisant le planning de l'opération.
- AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs au projet.

ADOpte A L'UNANIMITÉ.